

TOUTE LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR REMPLIR LES QUESTIONNAIRES DE L'OMT

L'Organisation mondiale du tourisme est l'agence des Nations Unies responsable de la collecte des statistiques du tourisme, c'est pourquoi nous sollicitons annuellement que les pays et territoires nous fournissent leurs données statistiques.

Les données fournies seront incluses dans la base de données de l'OMT, celle-ci constitue la somme la plus complète d'informations statistiques disponibles sur le secteur du tourisme.

Dans ce fichier, vous trouverez :

Les instructions de base

Les indications pour remplir le questionnaire CP (qui sera inclu dans le Compendium des statistiques du tourisme)

Les indications pour remplir le questionnaire YB (qui sera inclu dans l'Annuaire des statistiques du tourisme)

Les indications pour remplir le questionnaire YBC

Le cadre conceptuel et la liste des industries touristiques regroupées par principales catégories conformément

Les instructions de base :

Veillez prendre en compte les délais (Première actualisation: 17 juillet 2015 - Dernière actualisation: 30 novembre 2015)

Ne pas éliminer de colonne ou de file, ne pas modifier les intitulés des tableaux.

Veillez ajouter une note explicative en cas de révision des données fournies antérieurement.

Veillez indiquer clairement si les données sont provisoires, estimées ou pas encore disponibles.

Ne pas modifier les cellules bleues, elles calculent des sommes automatiques.

Contacts auprès du programme des Statistiques et Compte satellite du tourisme de l'OMT :

Mme Teresa Ciller : statdb@unwto.org ou tciller@unwto.org

Mme Léandry Moreno : statdb2@unwto.org

INDICE DES INDICATEURS ET DONNÉES DE BASE DU COMPENDIUM DES STATISTIQUES DU TOURISME

Données de base et indicateurs		Unités	Information pratique pour remplir le questionnaire	Références conceptuelles et notes techniques
1.	TOURISME RÉCEPTEUR			Le tourisme récepteur comprend les activités d'un visiteur non résident dans les limites du pays de référence, dans le cadre d'un voyage de tourisme récepteur.
	Arrivées			Les données concernant les arrivées mesurent les flux de visiteurs internationaux dans le pays de référence : chaque arrivée correspond à un voyage du tourisme récepteur. Si une personne se rend dans plusieurs pays à l'occasion d'un seul voyage, chaque arrivée dans un pays est comptabilisée séparément. Sur une période comptable, le nombre d'arrivées n'est pas forcément égal au nombre de personnes qui voyagent (quand une personne se rend dans un même pays plusieurs fois par an, chacun de ses voyages est comptabilisé comme une arrivée).
1.1	Total	('000)	Correspond à la somme des touristes (1.2) et excursionnistes (1.3).	Les données concernant les arrivées doivent correspondre aux <i>visiteurs du tourisme récepteur</i> et inclure aussi bien les touristes que les visiteurs de la journée non résidents. Tous les autres types de voyageurs (comme les travailleurs frontaliers, les saisonniers et les autres personnes ayant un contrat de travail à court terme, les étudiants à long terme, etc.) doivent être exclus étant donné qu'ils n'entrent pas dans la catégorie des visiteurs. Les données proviennent de différentes sources : dossiers administratifs (immigration, comptage de la circulation et autres types de contrôles), enquêtes aux frontières, ou une combinaison de tout cela. Si l'on dispose de données provenant d'enquêtes sur l'hébergement, le nombre de clients (1.29) est utilisé pour estimer le nombre d'arrivées ; dans ce cas, la ventilation par région, motif principal du voyage, moyens de transport utilisés ou modes d'organisation du voyage se base sur des enquêtes complémentaires auprès des visiteurs.
1.2	♦ Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	('000)	Dans le cas où le nombre de touristes (1.2) ne soit pas disponible, cette donnée peut correspondre, par ordre de préférence, au nombre de clients (1.29), ou au nombre de clients séjournant dans les hôtels et établissements assimilés (1.31).	Un visiteur est classé comme touriste (ou visiteur qui passe la nuit) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme visiteur de la journée (ou excursionniste).
1.3	♦ Visiteurs de la journée (excursionnistes)	('000)	Y compris les croisiéristes (1.4).	Un visiteur est classé comme touriste (ou visiteur qui passe la nuit) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme visiteur de la journée (ou excursionniste).
1.4	* dont croisiéristes	('000)		
	Arrivées par région			Le pays associé à l'arrivée doit être le pays de résidence. Certains pays n'acceptent pas les recommandations de l'OMT et classent leurs ressortissants qui résident à l'étranger dans une catégorie distincte au lieu de les considérer comme résidents des pays en question (point 1.13 du <i>Compendium</i>). Le classement des pays par région correspond à celui des 5 commissions régionales de l'OMT (veuillez vous reporter au sommaire qui regroupe les pays par ordre géographique). L'Annuaire des statistiques du tourisme de l'OMT contient des informations complémentaires et précise la répartition des arrivées par pays d'origine : • Tableau 1. Arrivées aux frontières nationales de visiteurs non résidents qui passent la nuit (touristes) • Tableau 2. Arrivées aux frontières nationales de visiteurs non résidents (visiteurs qui passent la nuit [touristes] et visiteurs de la journée [excursionnistes]).
1.5	Total	('000)	Correspond à la somme des points 1.6 à 1.12. Pour des raisons de cohérence et comparabilité des séries, ce total correspond aux touristes (1.2). Dans le cas où la ventilation des touristes par région ne soit pas disponible, les arrivées par région peuvent correspondre, par ordre de préférence, aux arrivées totales (1.1), aux clients (1.29), ou bien, aux clients séjournant dans les hôtels et établissements similaires (1.31).	
1.6	♦ Afrique	('000)		
1.7	♦ Amériques	('000)		
1.8	♦ Asie de l'Est et Pacifique	('000)		
1.9	♦ Europe	('000)		
1.10	♦ Moyen-Orient	('000)		
1.11	♦ Asie du Sud	('000)		
1.12	♦ Autres, non classés	('000)	Sont inclus les nationaux résidents à l'étranger (1.13)	
1.13	* dont nationaux résidant à l'étranger	('000)		

INDICE DES INDICATEURS ET DONNÉES DE BASE DU COMPENDIUM DES STATISTIQUES DU TOURISME

Données de base et indicateurs		Unités	Information pratique pour remplir le questionnaire	Références conceptuelles et notes techniques
1.	TOURISME RÉCEPTEUR			Le tourisme récepteur comprend les activités d'un visiteur non résident dans les limites du pays de référence, dans le cadre d'un voyage de tourisme récepteur.
	Arrivées, par motif principal			Le motif principal d'un voyage se définit comme le motif en l'absence duquel le voyage n'aurait pas eu lieu. On applique la classification suivante : 1. Motifs personnels 1.1. Vacances, loisirs et détente 1.2. Visites aux amis et à la famille 1.3. Éducation et formation 1.4. Santé et soins médicaux 1.5. Religion/pèlerinages 1.6. Achats 1.7. Transit 1.8. Autres 2. Affaires et motifs professionnels
1.14	Total	('000)	Pour des raisons de cohérence et comparabilité des séries, ce total correspond aux touristes (1.2). Dans le cas où la ventilation des touristes par motif principal du voyage ne soit pas disponible, les arrivées par région peuvent correspondre aux arrivées totales (1.1).	
1.15	♦ Motifs personnels	('000)	Correspond à la somme de vacances, loisirs et détente (1.16) et autres motifs personnels (1.17).	Cette catégorie englobe tous les motifs de voyage de tourisme qui ne relèvent pas de la catégorie Affaires et motifs professionnels.
1.16	* vacances, loisirs et détente	('000)		Cette catégorie comprend, par exemple, le tourisme, la visite des sites naturels ou artificiels, la participation à des manifestations sportives ou culturelles, la pratique d'un sport non professionnel (ski, équitation, golf, tennis, plongée, surf, randonnée, trekking, alpinisme, etc.); l'utilisation des plages, des piscines et de tous équipements de détente et de distraction, les croisières, les jeux de hasard, les colonies de vacances pour enfants et adolescents, le repos, les voyages de noces, la cuisine soignée, la visite d'établissements spécialisés dans le bien-être (par exemple, les hôtels du mieux-être), la mise en forme non associée à un traitement médical, le séjour dans une résidence secondaire dont le ménage est propriétaire ou locataire, etc.
1.17	* autres motifs personnels	('000)		Autres motifs personnels correspondent aux: 1.2. Visites aux amis et à la famille 1.3. Éducation et formation 1.4. Santé et soins médicaux 1.5. Religion/pèlerinages 1.6. Achats 1.7. Transit 1.8. Autres
1.18	♦ Affaires et motifs professionnels	('000)		Cette catégorie englobe les activités des travailleurs indépendants et des salariés dès l'instant qu'elles ne correspondent pas à une relation employeur-employé implicite ou explicite avec un producteur résident du pays ou du lieu visité, et les activités des investisseurs, hommes d'affaires, etc.
	Arrivées, par mode de transport			Les modes de transport s'entendent habituellement du principal mode utilisé par le visiteur pendant son voyage. Ce mode principal peut être établi de différentes façons et reposer, par exemple, sur : a) Le mode par lequel le plus grand nombre de kilomètres sont parcourus; b) Le mode dans lequel le visiteur passe le plus de temps; c) Le mode qui représente la plus grande partie du coût de transport total.
1.19	Total	('000)	Correspond aux touristes (1.2). Dans le cas où la ventilation des touristes par mode de transport ne soit pas disponible, ce total peut correspondre aux arrivées totales (1.1). Total est égal à la somme des points 1.20 (voie aérienne), 1.21 (voie fluviale), 1.22 (voie terrestre).	
1.20	♦ Voie aérienne	('000)		
1.21	♦ Voie fluviale	('000)		
1.22	♦ Voie terrestre	('000)	Correspond à la somme des points 1.23 (chemin de fer) + 1.24 (route) + 1.25 (autres)	
1.23	* chemin de fer	('000)		
1.24	* route	('000)		
1.25	* autres	('000)		
	Arrivées, par mode d'organisation du voyage			

INDICE DES INDICATEURS ET DONNÉES DE BASE DU COMPENDIUM DES STATISTIQUES DU TOURISME

Données de base et indicateurs		Unités	Information pratique pour remplir le questionnaire	Références conceptuelles et notes techniques
1.	TOURISME RÉCEPTEUR			Le tourisme récepteur comprend les activités d'un visiteur non résident dans les limites du pays de référence, dans le cadre d'un voyage de tourisme récepteur.
1.26	Total	('000)	Correspond aux touristes (1.2). Dans le cas où la ventilation des touristes par mode d'organisation du voyage ne soit pas disponible, ce total peut correspondre aux arrivées totales (1.1).	
1.27	♦ Voyages à forfait	('000)		Il s'agit d'un "produit touristique" développé et fourni par un tour-opérateur, lequel vend aux futurs voyageurs soit directement ou soit par agences. Les voyageurs à forfait reçoivent une combinaison de produits liés au voyage et de services touristiques tels que: le transport national et international, l'hébergement, les services de restauration et de consommation de boissons, la visite des sites touristiques, les loisirs, etc.
1.28	♦ Autres Hébergement	('000)		Le terme « hébergement » renvoie à des services fournis aux visiteurs par des établissements commerciaux. La catégorie la plus importante est généralement celle des « hôtels et établissements assimilés » recensée dans les CITI, Rev. 4, à la classe 5510 : « Activités d'hébergement temporaire ». L'Annuaire des statistiques du tourisme de l'OMT contient des informations complémentaires et précise la répartition des arrivées et des nuitées par pays d'origine: • Tableau 3. Arrivées de visiteurs non résidents qui passent la nuit (touristes) dans des « hôtels et établissements assimilés » • Tableau 4. Arrivées de visiteurs non résidents qui passent la nuit (touristes) dans tous les types d'établissements offrant des services d'hébergement pour les visiteurs • Tableau 5. Nuitées de visiteurs non résidents (touristes) dans des « hôtels et établissements assimilés » • Tableau 6. Nuitées de visiteurs non résidents (touristes) dans tous les types d'établissements offrant des services d'hébergement pour les visiteurs
	Total			
1.29	♦ Clients	('000)	Inclus le point 1.31.	Les <i>clients</i> renvoient au nombre de touristes d'entrée séjournant dans les établissements commerciaux. En principe, cela doit correspondre au total du tableau 4 de l'Annuaire.
1.30	♦ Nuitées	('000)	Inclus le point 1.32.	Les <i>nuitées</i> renvoient au nombre de nuits passées par les visiteurs non résidents (voyageurs du tourisme récepteur). En principe, cela doit correspondre au total du tableau 4 de l'Annuaire.
	Hôtels et établissements assimilés			Correspond à la CITI Rev. 4, classe 5510 Activités d'hébergement temporaire.
1.31	♦ Clients	('000)		Les <i>clients</i> renvoient au nombre de touristes d'entrée séjournant dans les hôtels et établissements assimilés. En principe, cela doit correspondre au total du tableau 3 de l'Annuaire.
1.32	♦ Nuitées	('000)		Cela renvoie au nombre de nuits des touristes d'entrée.
	Dépenses			Les dépenses touristiques s'entendent des sommes déboursées pour l'acquisition de biens et services de consommation, ainsi que d'objets de valeur, pour usage propre ou cédés sans contrepartie, en prévision et au cours de voyages de tourisme.
1.33	Total	Mn \$E.U.	Correspond à la somme des voyages (1.34) + Transport de passagers (1.35).	Les <i>dépenses</i> associées à l'activité des visiteurs internationaux ont jusqu'à présent été tirées du poste voyages de la balance des paiements : pour le tourisme récepteur, les dépenses associées aux visiteurs du tourisme récepteur sont enregistrées comme « crédits » dans la balance des paiements et renvoient aux « recettes des voyages ». Selon les Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme, les « industries et produits touristiques » incluent le transport de passagers. Dans la balance des paiements, il faudrait donc, pour obtenir une estimation plus exacte des dépenses touristiques faites par les visiteurs du tourisme récepteur et du tourisme émetteur au niveau international, ajouter à la valeur du poste voyages celle du poste transport de passagers, donc le total (1.33) correspond à la somme des Voyages (1.34) + Transport des passagers (1.35). Toutefois, les utilisateurs devraient savoir que les estimations de la balance des paiements incluent, outre les dépenses associées aux visiteurs, celles liées à d'autres types de voyageurs (qui peuvent être importantes dans certains pays, par exemple dans ceux accueillant de nombreux étudiants ou patients de longue durée, travailleurs frontaliers ou saisonniers, etc.). Ces données sont extraites du CD-ROM Statistiques de la balance des paiements du Fonds monétaire international (FMI), et fournies par les banques centrales. En cas de divergence importante avec les données fournies à l'OMT par le pays, ces données figurent séparément dans les « notes du pays ». Exceptionnellement, les données des dépenses seront celles fournies par le pays si la série est plus complète que celle fournie par le FMI.
1.34	♦ Voyages	Mn \$E.U.	Cela correspond au poste "voyages" (crédit) de la Balance des paiements publié par le FMI.	
1.35	♦ Transport de passagers	Mn \$E.U.	Cela correspond au poste "transport de voyageurs" (crédit) de la Balance des paiements publié par le FMI.	
	Dépenses, par motif principal du voyage			Les données relatives aux dépenses selon le motif principal du voyage sont également des données de la balance des paiements.

INDICE DES INDICATEURS ET DONNÉES DE BASE DU COMPENDIUM DES STATISTIQUES DU TOURISME

Données de base et indicateurs		Unités	Information pratique pour remplir le questionnaire	Références conceptuelles et notes techniques
1.	TOURISME RÉCEPTEUR			Le tourisme récepteur comprend les activités d'un visiteur non résident dans les limites du pays de référence, dans le cadre d'un voyage de tourisme récepteur.
1.36	Total	Mn \$E.U.	Correspond à la somme Motifs personnels (1.37) + Affaires et motifs professionnels (1.38).	Les données publiées ont été extraites du CD-ROM des Statistiques de la Balance des paiements du FMI.
1.37	♦ Motifs personnels	Mn \$E.U.		Correspond au poste "voyages personnels" des crédits de voyages de la Balance des paiements publié par le FMI.
1.38	♦ Affaires et motifs professionnels	Mn \$E.U.		Correspond au poste "voyages professionnels" des crédits de voyages de la Balance des paiements publié par le Fonds monétaire international (FMI).
	Indicateurs			
1.39	Taille moyenne du groupe de voyageurs	Personnes		Un groupe de voyageurs se définit comme un ensemble de visiteurs qui réalisent ensemble un voyage et dont les dépenses sont mises en commun. La taille moyenne des groupes de voyageurs permet de procéder à une estimation du nombre total de voyages des visiteurs internationaux, estimation utile pour le marketing et la formulation de politiques.
	Durée moyenne du séjour			Tous ces indicateurs renvoient à la durée des voyages à l'étranger des visiteurs internationaux (exprimés en nombre de jours ou de nuits).
1.40	Total	Journées		La durée moyenne totale du séjour renvoie aux services d'hébergement commerciaux et non commerciaux fournis aux visiteurs, ainsi qu'à d'autres types de séjours. Attendu qu'un visiteur non résident peut utiliser plusieurs installations d'hébergement pendant son séjour, le total ne peut être estimé qu'en utilisant les informations recueillies dans le cadre des enquêtes aux frontières ou en vérifiant les dates des cartes d'arrivée et de départ d'un échantillon (ou de l'ensemble) de visiteurs.
1.41	♦ Pour tous les services d'hébergement commercial	Nuitées		
1.42	* dont "hôtels et établissements assimilés"	Nuitées		
1.43	♦ Pour les services d'hébergement non commercial	Journées		
1.44	Dépenses moyennes par jour	\$E.U.	Cet indicateur se réfère aux dépenses totales de l'ensemble des visiteurs divisées par le nombre total de jours passés, calculées sur la base d'enquêtes menées auprès des visiteurs.	
2.	TOURISME INTERNE			Le tourisme interne comprend les activités d'un visiteur résident dans les limites du pays de référence (dans le cadre d'un voyage de tourisme interne ou d'un voyage de tourisme émetteur).
	Voyages			<i>Les voyages effectués par les visiteurs sont des voyages touristiques. Un voyage de tourisme interne désigne le voyage d'un visiteur à partir du moment où il quitte son lieu de résidence habituelle jusqu'à son retour : il s'agit d'un voyage aller-retour.</i>
2.1	Total	('000)	Somme des touristes (2.2) et excursionnistes (2.3). Ces données sont habituellement collectées par les enquêtes auprès des ménages.	
2.2	♦ Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	('000)		Un visiteur est classé comme touriste (ou visiteur qui passe la nuit) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme visiteur de la journée (ou excursionniste).
2.3	♦ Visiteurs à la journée (excursionnistes)	('000)		Un visiteur est classé comme touriste (ou visiteur qui passe la nuit) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme visiteur de la journée (ou excursionniste).
	Voyages, par motif principal			Le motif principal d'un voyage se définit comme le motif en l'absence duquel le voyage n'aurait pas eu lieu. On applique la classification suivante : 1. Motifs personnels 1.1. Vacances, loisirs et détente 1.2. Visites aux amis et à la famille 1.3. Éducation et formation 1.4. Santé et soins médicaux 1.5. Religion/pèlerinages 1.6. Achats 1.7. Transit 1.8. Autres 2. Affaires et motifs professionnels

INDICE DES INDICATEURS ET DONNÉES DE BASE DU COMPENDIUM DES STATISTIQUES DU TOURISME

Données de base et indicateurs		Unités	Information pratique pour remplir le questionnaire	Références conceptuelles et notes techniques
1.	TOURISME RÉCEPTEUR			Le tourisme récepteur comprend les activités d'un visiteur non résident dans les limites du pays de référence, dans le cadre d'un voyage de tourisme récepteur.
2.4	Total	('000)	Correspond aux touristes (2.2). Dans le cas où la ventilation des touristes (2.2) selon le motif principal ne soit pas disponible, c'est le total des visiteurs (2.1) qui est utilisé. Ce total correspond à la somme des points voyages personnels (2.5) et affaires et motifs professionnels (2.8).	
2.5	♦ Voyages personnels	('000)	Somme des "vacances, loisirs et détente" (2.6) et "autres motifs personnels" (2.7).	
2.6	* vacances, loisirs et détente	('000)		Cette catégorie comprend, par exemple, le tourisme, la visite des sites naturels ou artificiels, la participation à des manifestations sportives ou culturelles, la pratique d'un sport non professionnel (ski, équitation, golf, tennis, plongée, surf, randonnée, trekking, alpinisme, etc.); l'utilisation des plages, des piscines et de tous équipements de détente et de distraction, les croisières, les jeux de hasard, les colonies de vacances pour enfants et adolescents, le repos, les voyages de noces, la cuisine soignée, la visite d'établissements spécialisés dans le bien-être (par exemple, les hôtels du mieux-être), la mise en forme non associée à un traitement médical, le séjour dans une résidence secondaire dont le ménage est propriétaire ou locataire, etc.
2.7	* autres motifs personnels	('000)		Autres motifs personnels correspondent aux: 1.2. Visites aux amis et à la famille 1.3. Éducation et formation 1.4. Santé et soins médicaux 1.5. Religion/pèlerinages 1.6. Achats 1.7. Transit 1.8. Autres
2.8	♦ Affaires et motifs professionnels	('000)		Cette catégorie englobe les activités des travailleurs indépendants et des salariés dès l'instant qu'elles ne correspondent pas à une relation employeur-employé implicite ou explicite avec un producteur résident du pays ou du lieu visité, et les activités des investisseurs, hommes d'affaires, etc.
	Voyages, par mode de transport			Les modes de transport s'entendent habituellement du principal mode utilisé par le visiteur pendant son voyage. Ce mode principal peut être établi de différentes façons et reposer, par exemple, sur : a) Le mode par lequel le plus grand nombre de kilomètres sont parcourus; b) Le mode dans lequel le visiteur passe le plus de temps; c) Le mode qui représente la plus grande partie du coût de transport total.
2.9	Total	('000)	Correspond aux touristes (2.2). Dans le cas où la ventilation des touristes (2.2) selon le mode de transport ne soit pas disponible, c'est le total des visiteurs (2.1) qui est utilisé. Ce total correspond à la somme des points voie aérienne (2.10), voie fluviale (2.11) et voie terrestre (2.12).	
2.10	♦ Voie aérienne	('000)		
2.11	♦ Voie fluviale	('000)		
2.12	♦ Voie terrestre	('000)	Somme de chemin de fer (2.13), route (2.14) et autres (2.15).	
2.13	* chemin de fer	('000)		
2.14	* route	('000)		
2.15	* autres	('000)		
	Voyages, par mode d'organisation			
2.16	Total	('000)	Correspond aux touristes (2.2). Dans le cas où la ventilation des touristes (2.2) par mode d'organisation ne soit pas disponible, c'est le total des visiteurs (2.1) qui est utilisé. Ce total correspond à la somme des voyages à forfait (2.17) et autres (2.18).	
2.17	♦ Voyages à forfait	('000)		
2.18	♦ Autres	('000)		
	Hébergement			Le terme « hébergement » renvoie à des services fournis aux visiteurs par des établissements commerciaux. La catégorie la plus importante est généralement celle des « hôtels et établissements assimilés » recensée dans les CITI, Rev. 4, à la classe 5510 : « Activités d'hébergement temporaire ».
	Total			
2.19	♦ Clients	('000)	Inclus 2.21.	Fait référence au nombre de touristes internes séjournant dans tout type d'hébergement commercial.
2.20	♦ Nuitées	('000)	Inclus 2.22.	Les nuitées renvoient au nombre de nuits passées par les visiteurs résidents (voyageurs du tourisme interne). Il y a lieu de privilégier, comme source de données, les enquêtes sur l'hébergement (adressées aux établissements).
	Hôtels et établissements assimilés			Correspond à la CITI Rev. 4, classe 5510 Activités d'hébergement temporaire.

INDICE DES INDICATEURS ET DONNÉES DE BASE DU COMPENDIUM DES STATISTIQUES DU TOURISME

Données de base et indicateurs		Unités	Information pratique pour remplir le questionnaire	Références conceptuelles et notes techniques
1.	TOURISME RÉCEPTEUR			Le tourisme récepteur comprend les activités d'un visiteur non résident dans les limites du pays de référence, dans le cadre d'un voyage de tourisme récepteur.
2.21	♦ Clients	('000)		Fait référence au nombre de touristes séjournant dans les hôtels et établissements assimilés.
2.22	♦ Nuitées	('000)		Les nuitées renvoient au nombre de nuits passées par les visiteurs résidents (voyageurs du tourisme interne). Il y a lieu de privilégier, comme source de données, les enquêtes sur l'hébergement (adressées aux établissements).
	Indicateurs			
2.23	Taille moyenne du groupe de voyageurs	Personnes		Un groupe de voyageurs est constitué de personnes ou d'équipes de voyageurs qui voyagent ensemble, comme dans le cas des personnes participant au même circuit à forfait ou des jeunes participant à une colonie de vacances.
	Durée moyenne du séjour			La durée moyenne totale du séjour renvoie aux services d'hébergement commerciaux et non commerciaux fournis aux visiteurs, ainsi qu'à d'autres types de séjours. Les données totales ne peuvent être estimées que grâce à des enquêtes menées auprès des ménages.
2.24	Total	Journées		
2.25	♦ Pour tous les services d'hébergement commercial	Nuitées		
2.26	* dont "hôtels et établissements assimilés"	Nuitées		
2.27	♦ Pour les services d'hébergement non commercial	Journées	Somme de toutes les journées (ou nuitées s'il s'agit de l'unité utilisée) en hébergement non commercial / nombre de touristes séjournant dans les services d'hébergement non commercial	
2.28	Dépenses moyennes par jour	\$E.U.		Cet indicateur se réfère aux dépenses totales divisées par le nombre total de jours passés, calculées sur la base d'enquêtes menées auprès des visiteurs.
3.	TOURISME ÉMETTEUR			Le tourisme émetteur désigne les activités d'un visiteur résident hors du pays de référence (dans le cadre d'un voyage de tourisme émetteur ou d'un voyage de tourisme interne). Des informations complémentaires sur « les voyages à l'étranger des visiteurs résidents vers les pays de destination » sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.e-unwto.org/home/main.mpx . Il y a lieu de préciser que les informations données dans les tableaux sont basées sur les données fournies par chaque pays de destination et qu'elles correspondent donc aux arrivées dans ces pays.
	Départs			Les données concernant les départs mesurent les flux de visiteurs résidents qui quittent le pays de référence. Le nombre de départs n'est pas forcément égal au nombre d'arrivées déclarées par les destinations internationales pour le pays de référence.
3.1	Total	('000)	Somme des touristes (3.2) et excursionnistes (3.3).	
3.2	♦ Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	('000)		Un visiteur est classé comme touriste (ou visiteur qui passe la nuit) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme visiteur de la journée (ou excursionniste).
3.3	♦ Visiteurs à la journée (excursionnistes)	('000)		Un visiteur est classé comme touriste (ou visiteur qui passe la nuit) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme visiteur de la journée (ou excursionniste).
	Dépenses			Les dépenses touristiques s'entendent des sommes déboursées pour l'acquisition de biens et services de consommation, ainsi que d'objets de valeur, pour usage propre ou cédés sans contrepartie, en prévision et au cours de voyages de tourisme. Les dépenses correspondantes sont recensées comme dépenses du tourisme émetteur.
3.4	Total	Mn \$E.U.	Somme des voyages (3.5) + transport de passagers (3.6).	Les dépenses associées à l'activité des visiteurs ont jusqu'à présent été tirées du poste voyages de la balance des paiements : pour le tourisme émetteur, les dépenses associées aux visiteurs résidents sont enregistrées comme « débits » dans la balance des paiements et renvoient aux « dépenses de voyages ». Comme dans le cas du tourisme récepteur, on utilise les données de la balance des paiements. Selon les Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme, les « industries et produits touristiques » incluent le transport de passagers. Dans la balance des paiements, il faudrait donc, pour obtenir une estimation plus exacte des dépenses touristiques faites par les visiteurs du tourisme récepteur et du tourisme émetteur au niveau international, ajouter à la valeur du poste voyages celle du poste transport de passagers, donc le total (3.4) correspond à la somme des Voyages (3.5) + Transport des passagers (3.6). Toutefois, les utilisateurs devraient savoir que les estimations de la balance des paiements incluent, outre les dépenses associées aux visiteurs, celles liées à d'autres types de voyageurs. Ces données sont extraites du CD-ROM Statistiques de la balance des paiements du Fonds monétaire international (FMI), et fournies par les banques centrales. En cas de divergence importante avec les données fournies à l'OMT par le pays, ces données figurent séparément dans les « notes du pays ». Exceptionnellement, les données des dépenses seront celles fournies par le pays si la série est plus complète que celle fournie par le FMI.

INDICE DES INDICATEURS ET DONNÉES DE BASE DU COMPENDIUM DES STATISTIQUES DU TOURISME

Données de base et indicateurs		Unités	Information pratique pour remplir le questionnaire	Références conceptuelles et notes techniques
1.	TOURISME RÉCEPTEUR			Le tourisme récepteur comprend les activités d'un visiteur non résident dans les limites du pays de référence, dans le cadre d'un voyage de tourisme récepteur.
3.5	♦ Voyages	Mn \$E.U.	Cela correspond au poste "voyages" (débit) de la Balance des paiements publié par le FMI.	
3.6	♦ Transport de passagers	Mn \$E.U.	Cela correspond au poste "transport de passagers" (débit) de la Balance des paiements publié par le FMI.	
	Dépenses, par motif principal du voyage			Les données relatives aux dépenses selon le motif principal du voyage sont des données de la balance des paiements.
3.7	Total	Mn \$E.U.	Somme des points Motifs personnels (3.8) et Affaires et motifs professionnels (3.9).	Les données publiées ont été extraites du CD-ROM des Statistiques de la Balance des paiements du Fonds monétaire international.
3.8	♦ Motifs personnels	Mn \$E.U.	Correspond au poste "voyages personnels" des débits de voyages de la Balance des paiements publié par le FMI.	
3.9	♦ Affaires et motifs professionnels	Mn \$E.U.	Correspond au poste "voyages professionnels" des débits de voyages de la Balance des paiements publié par le FMI.	
	Indicateurs			
3.10	Durée moyenne du séjour	Journées		Cet indicateur renvoie à la durée des voyages à l'étranger des visiteurs du tourisme émetteur (exprimée en nombre de jours) et reflète la moyenne totale, établie sur la base d'enquêtes aux frontières et/ou d'informations fournies par les ménages.
3.11	Dépenses moyennes par jour	\$E.U.		Cet indicateur se réfère aux dépenses totales divisées par le nombre total de jours passés, calculées sur la base d'enquêtes aux frontières et/ou d'informations fournies par les ménages.
4.	INDUSTRIES TOURISTIQUES			L'expression industries touristiques désigne les industries qui produisent généralement des produits caractéristiques du tourisme ; elle équivaut à l'expression plus courante de « secteur touristique ». Ces industries sont recensées ci-dessous : 1. Hébergement des visiteurs 2. Activités de services de restauration et de consommation de boissons 3. Transport de voyageurs par chemin de fer 4. Transport routier de voyageurs 5. Transport de voyageurs par voies navigables 6. Transport de voyageurs par voie aérienne 7. Location de matériels de transport 8. Activités des agences de voyages et autres activités de services de réservation 9. Activités culturelles 10. Activités sportives et récréatives 11. Commerce de détail de biens caractéristiques du tourisme, propres à chaque pays 12. Autres activités caractéristiques du tourisme, propres à chaque pays
	Nombre d'établissements			Un établissement correspond à une entreprise ou une partie d'entreprise, située en un lieu unique, dans laquelle une seule activité de production est exercée ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale.
4.1	Total	Unités	Somme des Hébergement des visiteurs (4.2), Restaurants et débits de boissons (4.4), Transport de passagers (4.5), Agences de voyage et autres activités de services de réservation (4.6) et Autres sous-secteurs touristiques (4.7).	
4.2	♦ Hébergement des visiteurs	Unités	Les données doivent inclure les classes 5510 (Activités d'hébergement temporaire), 5520 (Terrains de camping, parcs pour véhicules de loisirs et caravanes), 5590 (Autres activités d'hébergement), 6810 (Activités immobilières sur biens propres ou loués), 6820 (Activités immobilières à forfait ou sous contrat) de la <i>Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique</i> (CITI), Rev. 4. Études statistiques (Série M, N° 4/Rev.4), Nations Unies. New York, 2008. Inclus le point 4.3.	Renvoie à tous les types d'établissements qui offrent des services d'hébergement aux visiteurs sur une base commerciale (de marché), c'est-à-dire moyennant rémunération.

INDICE DES INDICATEURS ET DONNÉES DE BASE DU COMPENDIUM DES STATISTIQUES DU TOURISME

Données de base et indicateurs	Unités	Information pratique pour remplir le questionnaire	Références conceptuelles et notes techniques
1. TOURISME RÉCEPTEUR			Le tourisme récepteur comprend les activités d'un visiteur non résident dans les limites du pays de référence, dans le cadre d'un voyage de tourisme récepteur.
4.3 * dont "hôtels et établissements assimilés"	Unités	Correspond à la CITI Rev. 4. classe 5510 Activités d'hébergement temporaire.	<p>Cette classe couvre les activités d'hébergement, généralement assuré à la journée ou à la semaine, essentiellement à l'intention de visiteurs pour des séjours temporaires. Il s'agit d'hébergement dans des chambres d'hôtes meublées, ou de plusieurs pièces attenantes ou encore d'appartements avec cuisine, avec ou sans services quotidiens de ménage, et pouvant souvent comprendre une gamme de services complémentaires tels que des services de repas et de boissons, de garage, de lessive, de piscines et de gymnastique, ainsi que installations récréatives et des salles de réunions et de conférences. Cette classe comprend la fourniture d'hébergement temporaire assuré par les établissements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hôtels - centres de villégiature - hôtels offrant des suites/appartements - motels - hôtels pour automobilistes - chambres d'hôtes - pensions - foyers assurant gîte et couvert - appartements et bungalows - établissements d'hébergement en multipropriété - maisons de vacances - chalets, cottages et maisonnettes - auberges de jeunesse et refuges de montagne <p>Exclusions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fourniture de maisons ou d'appartements meublés ou non meublés pour de plus longues durées, généralement sur une base mensuelle ou annuelle
4.4 ♦ Restaurants et débits de boissons	Unités	Cela correspond à la CITI Rev. 4. classes 5610 (Activités de restaurants et de services de restauration mobiles), 5629 (autres activités de services de restauration) et 5630 (activités de consommation de boissons).	
4.5 ♦ Transport de passagers	Unités	Cela correspond à la CITI Rev. 4. classes 4911 (transport de voyageurs par chemin de fer interurbain), 4922 (Autres transports terrestres de voyageurs), 5011 (Transports maritimes et côtiers de voyageurs), 5021 (Transport de voyageurs par voies navigables intérieures), 5110 (Transport aérien de voyageurs), 7710 (Location de véhicules automobiles).	
4.6 ♦ Agences de voyage et autres activités de services de réservation	Unités	Cela correspond à la CITI Rev. 4. classes 7911 (Activités des agences de voyages), 7912 (Activités des voyagistes), 7990 (Autres activités de services de réservation et activités connexes).	
4.7 ♦ Autres sous-secteurs touristiques	Unités	Cela correspond à la CITI Rev. 4.: Activités à caractère culturel (classes 9000, 9102, 9103), Activités sportives et de loisirs (classes 7721, 9200, 9311, 9319, 9321, 9329), Commerce de détail de produits caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré, Autres activités caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré.	
Hébergement des visiteurs dans des hôtels et des établissements assimilés			
4.8 ♦ Données de sortie	Mn \$E.U.		Se définit comme les biens et services produits par un établissement : a. À l'exclusion de la valeur des biens et services utilisés dans le cadre d'une activité pour laquelle l'établissement n'assume pas le risque d'utilisation des produits dans la production; et b. À l'exclusion de la valeur des biens et services consommés par le même établissement, sauf pour les biens et services utilisés pour la formation de capital (capital fixe ou variations de stocks) ou la consommation finale propre (SCN 2008.para. 6.89).
4.9 ♦ Consommation intermédiaire	Mn \$E.U.		La consommation intermédiaire correspond à la valeur des biens et des services consommés en entrée d'un processus de production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme une consommation de capital fixe (SCN 2008.para. 6.213).
4.10 ♦ Valeur ajoutée brute	Mn \$E.U.	Cela devrait correspondre au résultat de l'opération Données de sortie (4.8) moins Consommation intermédiaire (4.9).	la valeur ajoutée brute correspond à la valeur de la production diminuée de celle de la consommation intermédiaire (SCN 2008.para. 1.17).

INDICE DES INDICATEURS ET DONNÉES DE BASE DU COMPENDIUM DES STATISTIQUES DU TOURISME

Données de base et indicateurs		Unités	Information pratique pour remplir le questionnaire	Références conceptuelles et notes techniques
1.	TOURISME RÉCEPTEUR			Le tourisme récepteur comprend les activités d'un visiteur non résident dans les limites du pays de référence, dans le cadre d'un voyage de tourisme récepteur.
4.11	♦ Rémunération des salariés	Mn \$E.U.		La rémunération des salariés est définie comme le total des rémunérations, en espèces ou en nature, que doit verser une entreprise à un salarié en contrepartie du travail accompli par ce dernier au cours de la période comptable (SCN 2008,para. 7.5).
4.12	♦ Formation brute de capital fixe	Mn \$E.U.		La formation brute de capital fixe est mesurée par la valeur totale des acquisitions moins les cessions d'actifs fixes d'un producteur au cours de la période comptable, augmentée de certaines dépenses spécifiques consacrées aux services qui ajoutent de la valeur aux actifs non produits (SCN 2008,para. 10.32).
	Données non monétaires			
4.13	♦ Nombre d'établissements	Unités	Correspond à la CITI Rev. 4. classe 5510 Activités d'hébergement temporaire.	
4.14	♦ Nombre de chambres	Unités		Le nombre de <i>chambres</i> se réfère à la capacité des « hôtels et établissements assimilés » de fournir un hébergement temporaire aux visiteurs.
4.15	♦ Nombre de places-lit	Unités		Le nombre de <i>places-lits</i> se réfère à la capacité des « hôtels et établissements assimilés » de fournir un hébergement temporaire aux visiteurs.
	Indicateurs			Les trois premiers indicateurs se basent sur le nombre total de nuitées des touristes résidents et non résidents dans des hôtels et établissements assimilés. Le taux d'occupation se réfère au rapport entre la capacité existante de fournir des services d'hébergement aux visiteurs et le degré d'utilisation de ces services. Ce taux peut se référer à l'utilisation soit des chambres soit des places-lits.
4.16	Taux d'occupation / chambres	Pour cent		Cet indicateur se base sur le nombre total de nuitées des touristes résidents et non résidents dans des hôtels et établissements assimilés et se réfère au rapport entre la capacité existante de fournir des services d'hébergement aux visiteurs et le degré d'utilisation de ces services. Ce taux se réfère à l'utilisation des chambres.
4.17	Taux d'occupation / places-lit	Pour cent		Cet indicateur se base sur le nombre total de nuitées des touristes résidents et non résidents dans des hôtels et établissements assimilés et se réfère au rapport entre la capacité existante de fournir des services d'hébergement aux visiteurs et le degré d'utilisation de ces services. Ce taux se réfère à l'utilisation des places-lits.
4.18	Durée moyenne du séjour	Nuitées		
4.19	Capacité disponible (places-lit pour 1000 habitants)	Unités		La <i>capacité disponible</i> renvoie au nombre de places-lits dans les hôtels et établissements similaires pour 1 000 habitants de la population résidente permanente du pays de référence. Cet indicateur est calculé par l'OMT.
	Agences de voyage et autres activités de services de réservation		Cela correspond à la CITI Rev. 4. classes 7911 (Activités des agences de voyages), 7912 (Activités des voyagistes), 7990 (Autres activités de services de réservation et activités connexes).	
	Données monétaires			
4.20	♦ Données de sortie	Mn \$E.U.		Se définit comme les biens et services produits par un établissement : a. À l'exclusion de la valeur des biens et services utilisés dans le cadre d'une activité pour laquelle l'établissement n'assume pas le risque d'utilisation des produits dans la production; et b. À l'exclusion de la valeur des biens et services consommés par le même établissement, sauf pour les biens et services utilisés pour la formation de capital (capital fixe ou variations de stocks) ou la consommation finale propre (SCN 2008,para. 6.89).
4.21	♦ Consommation intermédiaire	Mn \$E.U.		La consommation intermédiaire correspond à la valeur des biens et des services consommés en entrée d'un processus de production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme une consommation de capital fixe (SCN 2008,para. 6.213).
4.22	♦ Valeur ajoutée brute	Mn \$E.U.	Cela devrait correspondre au résultat de l'opération Données de sortie (4.20) moins Consommation intermédiaire (4.21).	la valeur ajoutée brute correspond à la valeur de la production diminuée de celle de la consommation intermédiaire (SCN 2008,para. 1.17).
4.23	♦ Rémunération des salariés	Mn \$E.U.		La rémunération des salariés est définie comme le total des rémunérations, en espèces ou en nature, que doit verser une entreprise à un salarié en contrepartie du travail accompli par ce dernier au cours de la période comptable (SCN 2008,para. 7.5).
4.24	♦ Formation brute de capital fixe	Mn \$E.U.		La formation brute de capital fixe est mesurée par la valeur totale des acquisitions moins les cessions d'actifs fixes d'un producteur au cours de la période comptable, augmentée de certaines dépenses spécifiques consacrées aux services qui ajoutent de la valeur aux actifs non produits (SCN 2008,para. 10.32).
	Données non monétaires			
	♦ Voyages internes			Ces voyages faits par des visiteurs sont des voyages de tourisme. Un voyage de tourisme interne s'entend du déplacement d'un visiteur entre le moment où il quitte sa résidence habituelle et celui où il y retourne : il s'agit donc d'un voyage aller-retour.
4.25	* avec forfait	Pour cent		

INDICE DES INDICATEURS ET DONNÉES DE BASE DU COMPENDIUM DES STATISTIQUES DU TOURISME

Données de base et indicateurs		Unités	Information pratique pour remplir le questionnaire	Références conceptuelles et notes techniques
1.	TOURISME RÉCEPTEUR			Le tourisme récepteur comprend les activités d'un visiteur non résident dans les limites du pays de référence, dans le cadre d'un voyage de tourisme récepteur.
4.26	* sans forfait	Pour cent		
	♦ Voyages récepteurs			Ces voyages faits par des visiteurs sont des voyages de tourisme. Un voyage de tourisme récepteur se réfère au déplacement d'un visiteur entre le moment où il arrive dans un pays et celui où il le quitte.
4.27	* avec forfait	Pour cent		
4.28	* sans forfait	Pour cent		
	♦ Voyages émetteurs			Ces voyages faits par des visiteurs sont des voyages de tourisme. Un voyage de tourisme émetteur s'entend du déplacement d'un visiteur entre le moment où il quitte sa résidence habituelle et celui où il y retourne : il s'agit donc d'un voyage aller-retour.
4.29	* avec forfait	Pour cent		
4.30	* sans forfait	Pour cent		
5.	EMPLOI			L'emploi dans les industries touristiques peut être mesuré en comptant les personnes employées dans ces industries et y exerçant l'un quelconque de leurs emplois, en comptant les personnes employées dans ces industries et y exerçant leur emploi principal ou en comptant les emplois dans les industries touristiques. Les personnes qui travaillent dans les industries touristiques peuvent être des <i>employés</i> (personnes qui travaillent pour une entreprise moyennant une rémunération en espèces ou en nature, selon ce qui a été convenu) ou des <i>travailleurs indépendants</i> (personnes qui travaillent à leur compte, ont un « travail indépendant » et n'ont engagé de manière continue aucun « employé » durant la période de référence).
	Nombre d'employés par sous-secteur touristique			Certains employés peuvent avoir plusieurs postes de travail ; par conséquent, le nombre de postes de travail (du côté de la demande) et le nombre de personnes employées (du côté de l'offre) ne sont pas des catégories similaires et en général elles ne coïncident pas. La classification utilisée des industries touristiques est la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Rev. 4.
5.1	Total	('000)	Somme des Hébergement des visiteurs (5.2), Autres services d'hébergement (5.3), Restaurants et débits de boissons (5.4), Transport de passagers (5.5), Agences de voyage et autres activités de services de réservation (5.6) et Autres sous-secteurs touristiques (5.7).	
5.2	♦ Services d'hébergement pour les visiteurs (hôtels et établissements assimilés)	('000)		
5.3	♦ Autres services d'hébergement	('000)		
5.4	♦ Restaurants et débits de boissons	('000)		
5.5	♦ Transport de passagers	('000)		
5.6	♦ Agences de voyage et autres activités de services de réservation	('000)		
5.7	♦ Autres industries touristiques	('000)		
	Nombre d'emplois par statut			Les chiffres concernant le « Nombre d'emplois par statut » doivent renvoyer aux industries touristiques. Certains employés peuvent avoir plusieurs postes de travail ; par conséquent, le nombre de postes de travail (du côté de la demande) et le nombre de personnes employées (du côté de l'offre) ne sont pas des catégories similaires et en général elles ne coïncident pas.
5.8	Total	('000)	Somme des Employés (5.9) et Travailleurs indépendants (5.10).	
5.9	♦ Employés	('000)		Personnes qui travaillent pour une entreprise moyennant une rémunération en espèces ou en nature, selon ce qui a été convenu.
5.10	♦ Travailleurs indépendants	('000)		Personnes qui travaillent à leur compte, ont un « travail indépendant » et n'ont engagé de manière continue aucun « employé » durant la période de référence.
	Indicateurs			

INDICE DES INDICATEURS ET DONNÉES DE BASE DU COMPENDIUM DES STATISTIQUES DU TOURISME

Données de base et indicateurs		Unités	Information pratique pour remplir le questionnaire	Références conceptuelles et notes techniques
1.	TOURISME RÉCEPTEUR			Le tourisme récepteur comprend les activités d'un visiteur non résident dans les limites du pays de référence, dans le cadre d'un voyage de tourisme récepteur.
	Nombre d'emplois équivalents à temps plein par statut			L'intensité du travail peut varier selon le poste, l'industrie ou la période. Les postes de travail peuvent être différents selon le temps de travail des personnes employées et donc être exprimés en termes d'emplois à temps plein ou à temps partiel. C'est pourquoi il ne suffit pas de disposer de données sur le nombre de postes de travail ou de personnes employées pour avoir des informations sur le volume du travail accompli durant une période déterminée (par exemple, un mois ou un an). Des données sur le nombre total d'heures de travail seront nécessaires. Enfin, si l'on convertit tous les postes de travail en emploi à plein temps équivalent ou en nombre total d'heures travaillées par an, on pourra obtenir le volume total du travail d'une industrie touristique donnée pour une période donnée. Les chiffres concernant le « Nombre d'emplois équivalents plein temps par statut » doivent renvoyer aux industries touristiques.
5.11	Total	('000)	Somme des Employés (5.12) et des Travailleurs indépendants (5.15).	
5.12	♦ Employés	('000)	Somme des hommes (5.13) et des femmes (5.14).	Personnes qui travaillent pour une entreprise moyennant une rémunération en espèces ou en nature, selon ce qui a été convenu.
5.13	* hommes	('000)		
5.14	* femmes	('000)		
5.15	♦ Travailleurs indépendants	('000)	Somme des hommes (5.16) et des femmes (5.17).	Personnes qui travaillent à leur compte, ont un « travail indépendant » et n'ont engagé de manière continue aucun « employé » durant la période de référence
5.16	* hommes	('000)		
5.17	* femmes	('000)		
6.	INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES			Ces indicateurs proviennent de la balance des paiements, des comptes nationaux et des statistiques du tourisme.
	Demande			
6.1	Propension brute à voyager	Unités		<i>La propension brute à voyager</i> mesure le nombre de voyages du tourisme émetteur et du tourisme interne au regard du total de la population résidente permanente du pays de référence. Des valeurs élevées de cet indicateur indiquent une grande fréquence des voyages et traduisent la mobilité actuelle de la population voyageant à l'étranger.
6.2	Arrivées/population	Unités	Calculé par le Programme des Statistiques et Compte satellite du tourisme de l'OMT d'après les données de base disponibles concernant le tourisme récepteur et le tourisme interne, pouvant être le nombre de visiteurs (code 1.1 pour le tourisme récepteur et 2.1 pour le tourisme interne) ou le nombre de touristes (code 1.2 pour le tourisme récepteur et 2.2 pour le tourisme interne). Le calcul est fait à l'aide des formules suivantes, indiquées par ordre de préférence, en tenant compte des données de base disponibles pour le pays de référence : (1.2 touristes d'entrée + 2.2 touristes internes) / population (1.2 touristes d'entrée + 2.1 visiteurs internes) / population (1.2 touristes d'entrée) / population (1.1 Visiteurs d'entrée + 2.1 Visiteurs internes) / population (1.1 Visiteurs d'entrée + 2.2 touristes internes) / population (1.1 Visiteurs d'entrée) / population Les données relatives à la population correspondent à celles publiées par le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale ou, à défaut, par le bureau national de statistique du pays de référence.	Donne une estimation de l'intensité touristique dans le pays de référence.

INDICE DES INDICATEURS ET DONNÉES DE BASE DU COMPENDIUM DES STATISTIQUES DU TOURISME

Données de base et indicateurs		Unités	Information pratique pour remplir le questionnaire	Références conceptuelles et notes techniques
1.	TOURISME RÉCEPTEUR			Le tourisme récepteur comprend les activités d'un visiteur non résident dans les limites du pays de référence, dans le cadre d'un voyage de tourisme récepteur.
	Indicateurs macroéconomiques liés au tourisme international		Tous ces indicateurs sont calculés par le Programme des Statistiques et Compte satellite du tourisme de l'OMT.	Ces indicateurs se basent sur les Statistiques de la Balance des paiements (BOPS CD-ROM) et sur les Statistiques financières internationales (IFS CD-ROM) du Fonds monétaire international (FMI). Ces indicateurs constituent un système préliminaire très simple d'évaluation de la contribution économique du tourisme à l'économie nationale. Ils sont précieux du fait qu'ils sont généralement disponibles dans la plupart des pays, que l'on peut les comparer sur le plan international et les rapprocher d'autres indicateurs économiques. Il y a lieu de remarquer que le terme « dépenses » est utilisé de la même manière dans le tourisme récepteur et le tourisme émetteur pour indiquer la somme payée pour l'acquisition de biens et de services de consommation, mais aussi de biens de valeur, en vue de leur usage personnel ou pour les offrir, pour et durant des voyages touristiques. Les visiteurs étrangers dans le pays de référence réalisent des dépenses de tourisme récepteur (crédits dans la balance des paiements), tandis que les visiteurs résidents présents dans des pays étrangers réalisent des dépenses du tourisme émetteur (débits dans la balance des paiements). De ce fait, les dépenses du tourisme, récepteur et émetteur, peuvent être estimées par la Balance des paiements comme suit: dépenses du tourisme récepteur= crédits de voyages + crédits du transport des voyageurs. Dépenses du tourisme émetteur= débits de voyages + débits du transport des voyageurs.
6.3	Rapport dépenses du tourisme récepteur / PIB	Pour cent	= dépenses du tourisme récepteur (estimation de la BdP) / (Produit intérieur brut) x 100.	Cet indicateur reflète le poids des dépenses des visiteurs du tourisme récepteur en tant qu'élément de la valeur totale de l'activité économique dans l'économie de référence. Du point de vue du commerce international, il rend compte de l'importance économique des rentrées de devises associées aux dépenses de ces visiteurs.
6.4	Rapport dépenses du tourisme émetteur / PIB	Pour cent	= dépenses du tourisme émetteur (estimation de la BdP) / (Produit intérieur brut) x 100.	Cet indicateur reflète l'importance des dépenses à l'étranger des visiteurs du tourisme émetteur au regard de l'économie nationale. Du point de vue du commerce international, il rend compte de l'importance économique des sorties de revenus nationaux attribuables à ces visiteurs.
6.5	Rapport balance du tourisme (dépenses du tourisme récepteur moins dépenses du tourisme émetteur) / PIB	Pour cent	= dépenses du tourisme récepteur (estimation de la BdP) - dépenses du tourisme émetteur (estimation de la BdP) / (PIB) x 100.	Cet indicateur rend compte de l'importance économique des dépenses nettes du tourisme (récepteur moins émetteur) pour l'économie de référence. Un excédent ou un déficit important affecte la balance commerciale du pays, et par conséquent son PIB.
6.6	Ouverture touristique (dépenses du tourisme récepteur + dépenses du tourisme émetteur) / PIB	Pour cent	= dépenses du tourisme récepteur (estimation de la BdP) + dépenses du tourisme émetteur (estimation de la BdP) / (Produit intérieur brut) x 100.	Elle montre l'importance de la somme des dépenses touristiques transfrontalières (c'est-à-dire du tourisme international, la somme des dépenses du tourisme récepteur et émetteur) pour l'économie de référence. Cet indicateur pourrait également être utilisé pour mesurer le flux libre de tourisme entre le pays de référence et le reste du monde.
6.7	Couverture touristique (rapport dépenses du tourisme émetteur / dépenses du tourisme récepteur)	Pour cent	= (dépenses du tourisme émetteur (estimation de la BdP) / (dépenses du tourisme récepteur (estimation de la BdP)) x 100.	Elle rend compte de la proportion entre les dépenses du tourisme récepteur et les dépenses du tourisme émetteur pour montrer dans quelle mesure les influx de revenus étrangers couvrent les sorties de revenus nationaux. Une valeur supérieure à 100 signifie que le tourisme récepteur finance indirectement plus que toutes les dépenses des visiteurs du tourisme émetteur, tandis qu'une valeur inférieure à 100 signifie que le tourisme récepteur ne couvre pas les dépenses que font les visiteurs résidents à l'étranger.
6.8	Rapport dépenses du tourisme récepteur / exportations de biens	Pour cent	= (dépenses du tourisme récepteur (estimation de la BdP)) / (exportations de biens) x 100.	Cet indicateur reflète l'importance du tourisme en tant que service dont le commerce s'effectue à l'échelle internationale par rapport à l'exportation de biens. En même temps, ils révèlent le degré de spécialisation touristique de la structure des exportations d'un pays, et la capacité relative du tourisme de générer des devises.
6.9	Rapport dépenses du tourisme récepteur / exportations de services	Pour cent	= (dépenses du tourisme récepteur (estimation de la BdP)) / (exportations de services) x 100.	Cet indicateur reflète l'importance du tourisme en tant que service dont le commerce s'effectue à l'échelle internationale par rapport à l'exportation de services. En même temps, ils révèlent le degré de spécialisation touristique de la structure des exportations d'un pays, et la capacité relative du tourisme de générer des devises.
6.10	Rapport dépenses du tourisme récepteur / exportations de biens et de services	Pour cent	= (dépenses du tourisme récepteur (estimation de la BdP)) / (exportations de biens et de services) x 100.	Cet indicateur reflète l'importance du tourisme en tant que service dont le commerce s'effectue à l'échelle internationale par rapport à l'exportation de biens et de services. En même temps, ils révèlent le degré de spécialisation touristique de la structure des exportations d'un pays, et la capacité relative du tourisme de générer des devises.
6.11	Rapport dépenses du tourisme récepteur / crédits du compte courant	Pour cent	= (dépenses du tourisme récepteur (estimation de la BdP)) / (exportations des biens et des services + Revenu primaire (crédit) + Revenu secondaire (crédit)) x 100.	Les crédits du compte courant de la balance des paiements se réfèrent à tous les afflux de biens et de services, de revenus et de transferts courants dans une économie. Plus la part occupée par le tourisme dans cet ensemble est grande, plus l'activité touristique est importante en tant que génératrice d'afflux de devises.
6.12	Rapport dépenses du tourisme émetteur / importations de biens	Pour cent	= (dépenses du tourisme émetteur (estimation de la BdP)) / (importations de biens) x 100.	Cet indicateur reflète l'importance du tourisme en tant que service dont le commerce s'effectue à l'échelle internationale par rapport à l'importation de biens. En même temps, ils montrent la prédilection pour le tourisme de la structure des importations d'un pays et le degré relatif de sorties de revenus nationaux d'une économie résultant du tourisme international.

INDICE DES INDICATEURS ET DONNÉES DE BASE DU COMPENDIUM DES STATISTIQUES DU TOURISME

Données de base et indicateurs		Unités	Information pratique pour remplir le questionnaire	Références conceptuelles et notes techniques
1.	TOURISME RÉCEPTEUR			Le tourisme récepteur comprend les activités d'un visiteur non résident dans les limites du pays de référence, dans le cadre d'un voyage de tourisme récepteur.
6.13	Rapport dépenses du tourisme émetteur / importations de services	Pour cent	= (dépenses du tourisme émetteur (estimation de la BdP)) / (importations de services) x 100.	Cet indicateur reflète l'importance du tourisme en tant que service dont le commerce s'effectue à l'échelle internationale par rapport à l'importation de services. En même temps, ils montrent la prédilection pour le tourisme de la structure des importations d'un pays et le degré relatif de sorties de revenus nationaux d'une économie résultant du tourisme international.
6.14	Rapport dépenses du tourisme émetteur / importations de biens et de services	Pour cent	= (dépenses du tourisme émetteur (estimation de la BdP)) / (importations de biens et de services) x 100.	Ces trois indicateurs reflètent l'importance du tourisme en tant que service dont le commerce s'effectue à l'échelle internationale par rapport à l'importation de biens et de services. En même temps, ils montrent la prédilection pour le tourisme de la structure des importations d'un pays et le degré relatif de sorties de revenus nationaux d'une économie résultant du tourisme international.
6.15	Rapport dépenses du tourisme émetteur / débits du compte courant	Pour cent	= (dépenses du tourisme émetteur (estimation de la BdP)) / (importations des biens et des services + Revenu primaire (débit) + Revenu secondaire (débit)) x 100.	Les débits du compte courant de la balance des paiements se réfèrent à toutes les sorties de biens, de services, de revenus et de transferts courants d'un pays vers le reste du monde. Plus la part du tourisme dans cet ensemble est grande, plus l'activité touristique occupe une place importante dans la fuite de revenus nationaux.

INDICATIONS POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE YB

Code des tableaux	Intitulé des tableaux	Série du fichier CP qui concorde avec le total du tableau	Autre tableau YB dont le total concorde avec ce tableau
111	1. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par nationalité	1.2	210 310 510
112	1. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par pays de résidence	1.2	210 310 510
121	2. Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par nationalité	1.1	
122	2. Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par pays de résidence	1.1	
711	3. Arrivées de touristes non résidents dans les hôtels et établissements assimilés, par nationalité	1.31	
712	3. Arrivées de touristes non résidents dans les hôtels et établissements assimilés, par pays de résidence	1.31	
1911	4. Arrivées de touristes non résidents dans tous les types d'établissements d'hébergement, par nationalité	1.29	
1912	4. Arrivées de touristes non résidents dans tous les types d'établissements d'hébergement, par pays de résidence	1.29	
1011	5. Nuitées de touristes non résidents dans les hôtels et établissements assimilés, par nationalité	1.32	
1012	5. Nuitées de touristes non résidents dans les hôtels et établissements assimilés, par pays de résidence	1.32	
2111	6. Nuitées de touristes non résidents dans tous les types d'établissements d'hébergement, par nationalité	1.30	
2112	6. Nuitées de touristes non résidents dans tous les types d'établissements d'hébergement, par pays de résidence	1.30	
4112	7.1. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par nationalité et mode de transport - voie aérienne	1.20	
4113	7.2. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par nationalité et mode de transport - voie maritime	1.21	
4114	7.3. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par nationalité et mode de transport - route	1.24	
4115	7.4. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par nationalité et mode de transport - chemin de fer	1.23	
4122	7.1. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par pays de résidence et mode de transport - voie aérienne	1.20	
4123	7.2. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par pays de résidence et mode de transport - voie maritime	1.21	
4124	7.3. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par pays de résidence et mode de transport - route	1.24	
4125	7.4. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par pays de résidence et mode de transport - chemin de fer	1.23	
4212	8.1. Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par nationalité et mode de transport - voie aérienne	1.20	
4213	8.2. Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par nationalité et mode de transport - voie maritime	1.21	
4214	8.3. Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par nationalité et mode de transport - route	1.24	
4215	8.4. Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par nationalité et mode de transport - chemin de fer	1.23	
4222	8.1. Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par pays de résidence et mode de transport - voie aérienne	1.20	
4223	8.2. Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par pays de résidence et mode de transport - voie maritime	1.21	
4224	8.3. Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par pays de résidence et mode de transport - route	1.24	
4225	8.4. Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par pays de résidence et mode de transport - chemin de fer	1.23	
6110	9.1. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par nationalité et motif de visite - loisirs, détente et vacances	1.16	
6111	9.2. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par nationalité et motif de visite - affaires et motifs professionnels	1.18	
6112	9.3. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par nationalité et motif de visite - visite aux parents et amis		
6120	9.1. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par pays de résidence et motif de visite - loisirs, détente et vacances	1.16	
6121	9.2. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par pays de résidence et motif de visite - affaires et motifs professionnels	1.18	
6122	9.3. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par pays de résidence et motif de visite - visite aux parents et amis		
6210	10.1 Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par nationalité et motif de visite - loisirs, détente et vacances	1.16	
6211	10.2 Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par nationalité et motif de visite - affaires et motifs professionnels	1.18	
6212	10.3 Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par nationalité et motif de visite - visite aux parents et amis		
6220	10.1 Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par pays de résidence et motif de visite - loisirs, détente et vacances	1.16	
6221	10.2 Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par pays de résidence et motif de visite - affaires et motifs professionnels	1.18	
6222	10.3 Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par pays de résidence et motif de visite - visite aux parents et amis		
8111	Tourisme émetteur - voyages à l'étranger de visiteurs résidents par pays de destination	3.1	

INDICATIONS POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE YBC

Codes des tableaux YBC	Intitulés des tableaux	Série du fichier CP qui concorde avec le total du tableau	Tableau YB (total) concordant avec le Total de ce tableau
210	37. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par mois	1.2	111 ou 112 310 510
220	38. Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par mois	1.1	
310	27. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par mode de transport	1.19	111 ou 112 210 510
320	26. Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par mode de transport	1.19	
510	29. Arrivées de touristes non résidents aux frontières nationales, par motif de visite	1.14	111 ou 112 210 310
520	28. Arrivées de visiteurs non résidents aux frontières nationales, par motif de visite	1.14	
810	39. Arrivées de touristes non résidents dans les hôtels et établissements assimilés, par mois	1.31	
910	30. Arrivées de touristes non résidents dans tous les types d'établissements d'hébergement, par type d'établissement	1.29 (total) 1.31 (découpé par hôtels et établissements assimilés)	
1110	41. Nuitées de touristes non résidents dans les hôtels et établissements assimilés, par mois	1.32	
1210	31. Nuitées de touristes non résidents dans tous les types d'établissements d'hébergement, par type d'établissement	1.30	
2010	40. Arrivées de touristes non résidents dans tous les types d'établissements d'hébergement, par mois	1.29	
2210	42. Nuitées de touristes non résidents dans tous les types d'établissements d'hébergement, par mois	1.30	
2310	18. Arrivées de touristes résidents dans tous les types d'établissements d'hébergement, par type d'établissement	2.19	
2410	19. Nuitées de touristes résidents dans tous les types d'établissements d'hébergement, par type d'établissement	2.20	
2510	43. Nuitées de touristes résidents, par mois	2.20	
1400	32.2 Capacité en chambres - Ensemble des moyens d'hébergement	4.14	
1401	32.3 Capacité en places-lit - Ensemble des moyens d'hébergement	4.15	
1402	32.1 Nombre d'établissements - Ensemble des moyens d'hébergement	4.13	
8310	Nombre de voyages à l'étranger par mode de transport	3.1	
8510	Nombre de voyages à l'étranger par motif	3.1	

CADRE CONCEPTUEL

Concepts	Unités d'observation	Principales caractéristiques connexes
Visiteur	Visiteur	Classes : Visiteur qui passe la nuit (touriste), visiteur de la journée (excursionniste) Pays de résidence/régions Taille
	Groupe de voyageurs	
Voyage	Voyage touristique	Motif principal Durée Destination principale Modes de transport Types d'hébergement utilisés Organisation Dépenses
Industries touristiques	Établissement	<u>Monétaires</u> Production Consommation intermédiaire Valeur ajoutée brute Rémunération des employés Formation brute de capital fixe
		<u>Non monétaires</u> Caractéristiques non monétaires propres à chaque industrie touristique
Emploi	Établissement (dans les industries touristiques)	Personnes Taille Statut Postes de travail Durée du travail Postes de travail équivalents à temps plein

CLASSIFICATION

Liste des industries touristiques (activités caractéristiques) regroupées par principales catégories, conformément à la CITI Rev. 4

Industries touristiques	CITI Rev.4	Description
1. Hébergement des visiteurs	5510 5520 5590 6810 6820	Activités d'hébergement temporaire Terrains de camping, parcs pour véhicules de loisirs et caravanes Autres activités d'hébergement Activités immobilières sur biens propres ou loués* Activités immobilières à forfait ou sous contrat*
2. Activités de services de restauration et de consommation de boissons	5610 5629 5630	Activités de restaurants et de services de restauration mobiles Autres activités de services de restauration Activités de consommation de boissons
3. Transport de voyageurs par chemin de fer	4911	Transport de voyageurs par chemin de fer interurbain
4. Transport routier de voyageurs	4922	Autres transports terrestres de voyageurs
5. Transport de voyageurs par voies navigables	5011 5021	Transports maritimes et côtiers de voyageurs Transport de voyageurs par voies navigables intérieures
6. Transport de voyageurs par voie aérienne	5110	Transport aérien de voyageurs
7. Location de matériels de transport	7710	Location de véhicules automobiles
8. Activités des agences de voyages et autres activités de services de réservation	7911 7912 7990	Activités des agences de voyages Activités des voyagistes Autres activités de services de réservation et activités connexes
9. Activités culturelles	9000 9102 9103	Activités créatives, arts et spectacles Activités des musées et exploitation des sites et monuments historiques Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
10. Activités sportives et récréatives	7721 9200 9311 9319 9321 9329	Location d'articles pour le sport et les loisirs Activités de jeux de hasard et de pari Exploitation d'installations sportives Autres activités sportives Activités des parcs d'attraction et à thèmes Autres activités récréatives et de loisirs, n.c.a.
11. Commerce de détail de biens caractéristiques du tourisme, propres à chaque pays		Boutiques hors taxes** Commerce de détail de souvenirs dans des établissements spécialisés** Commerce de détail d'artisanat dans des établissements spécialisés** Autre commerce de détail de biens caractéristiques du tourisme dans des établissements spécialisés**
12. Autres activités caractéristiques du tourisme, propres à chaque pays		

* partie relative aux résidences secondaires et multipropriétés

** pas d'indice CITI à quatre chiffres